

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2024

Référence
2024_51

Objet de la délibération
Chasse : attribution d'un bracelet " cervidé "

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Date de la convocation
22/11/2024

Date d'affichage
22/11/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 29 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

**Présents :** Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Excusé(s) séance :** Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. COGNOT Gérard à M. MOULINNEUF Michel

**Absent(s) :**  
Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MOULINNEUF Michel

**Objet de la délibération :** Chasse : attribution d'un bracelet " cervidé "

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que les chasseurs ont demandé un bracelet cerf auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

Ce bracelet a été attribué et facturé à la commune d'Argenvières, en charge du Plan de Chasse, pour un montant facturé de 90.00 €.

Madame la Maire propose de demander cette somme aux chasseurs ayant acheté une carte de chasse pour la saison 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**1/ décide** de demander aux chasseurs ayant acheté une carte de chasse communale pour la saison 2024/2025 de rembourser la somme de 90 € pour l'attribution du bracelet Cerf. Cette somme sera encaissée sur la régie n° 64 Chasse-pêche.

**2/ décide** que ce remboursement sera demandé chaque année où un bracelet Cerf sera attribué et facturé à la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 2 Décembre 2024  
La Maire  
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance  
M. MOULINNEUF Michel

Publication des actes de la commune par publication papier le : 03/12/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 03/12/2024

